



Pourquoi un médecin traitant ?



- C'est votre interlocuteur privilégié
- C'est lui qui assure votre suivi régulier et qui vous envoie chez un spécialiste si besoin.
- Il adapte votre suivi et s'assure que celui-ci est toujours en adéquation avec vos différentes pathologies.
- Il vous permet aussi d'être mieux remboursé pour vos soins.

Remboursement
CPAM Médecin
traitant

70%

**Le choix d'un médecin
traitant permet un
meilleur
remboursement et un
parcours de soins plus
fluide et coordonné.**

Remboursement
CPAM
hors médecin
traitant

30%

Comment trouver votre médecin traitant ?

La communauté Territoriale Professionnelle de Santé de votre territoire vous accompagne dans vos démarches.



- En remplissant simplement un questionnaire
- En nous le renvoyant par courrier ou par mail
- Nous nous assurons de revenir vers vous dans les plus bref délais.
- Et vous accompagnons dans la démarche jusqu'au premier RDV

Pour obtenir le formulaire, contactez nous au

06.59.25.24.68 ou

cpts.nicenord.collines@gmail.com